

Pôle animation et valorisation du territoire

Service développement culturel

Dossier suivi par : Alida LEVRAY

Tél. : 06 29 48 27 67
culture@bernaynormandie.fr

Réf : CUL/AACCM/07/25

A Bernay,
le mardi 8 juillet 2025

**Objet : appel à candidature
conte musical**

Appel à candidature Projet « Conte musical » 2025-2026

Résidence artistique pour la création d'un conte musical à destination d'un trio d'artistes ou d'une compagnie

PROJET :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire, a décidé de soutenir chaque année la création d'un conte musical par un trio d'artistes ou par une compagnie en résidence. Au vu du succès remporté auprès du public les années précédentes, nous lançons un nouvel appel à candidature pour l'édition 2025-2026.

Le projet de résidence est porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et s'étend sur une durée de 6 mois entre octobre 2025 et début avril 2026, selon le calendrier ci-dessous. La présence effective sur le territoire, du trio ou de la compagnie, est de 5 semaines (calendrier à définir). Pensée comme un projet novateur qui favorise la transversalité entre les différents arts, cette résidence a pour vocation de créer les conditions d'une rencontre entre les professionnels et les différents publics. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et le public.

La résidence de création se décline en plusieurs étapes :

- un temps de connaissance du territoire, de prise de contact, de réflexion entre artistes ;
- un temps de médiation et de création avec les publics du territoire (30% du temps de résidence au minimum, soit environ 36 heures) ;
- un temps de création entre artistes ;
- un temps de restitution (représentation).

HISTORIQUE :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte depuis 8 ans la production d'un conte musical à destination des scolaires et du tout public.

Projets déjà réalisés :

- 2017 : Le carnaval des animaux
- 2018 : Anna, Léo et le gros ours de l'armoire
- 2019 : La disparition du caïman bleu
- 2021 : Yuko, un loup à pas de conte
- 2022 : Ottavia, la ville suspendue
- 2023 : Les oisillons d'Aristophane
- 2024 : Une boîte à la mer
- 2025 : Aujourd'hui, je plonge !

DONNEES TERRITORIALES :



L'Intercom Bernay Terres de Normandie est composée de 75 communes, compte plus de 56 000 habitants et s'étend sur une superficie de 916,9 km².

Elle est issue de la fusion de cinq communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Broglie et Brionne.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son projet culturel de territoire en 2018/2019.

Ce projet, renouvelé pour la période 2024-2027, est un document stratégique de développement culturel local, fruit d'une concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires.

Le projet culturel de territoire se décline en quatre axes stratégiques : Fédérer, Développer, Aller vers, Structurer.

Un des enjeux stratégiques du projet culturel de territoire, concrétisé par le conte musical, est « d'aller vers » les habitants à travers :

- la rencontre des artistes et des œuvres (médiation),
- l'itinérance des formes,
- l'éducation artistique et culturelle vers tous les publics et tous les âges,
- la co-construction : implication des habitants dans la création du projet,
- l'accessibilité (forme finale qui s'adresse à tous les publics).

DEROULEMENT DE LA RESIDENCE :

Le temps de création du conte dure 6 mois, dont 5 semaines en présentiel sur le territoire (réparties selon le calendrier à définir ensemble). Ces périodes permettent la rencontre avec les habitants et la co-construction de l'œuvre dans ses dimensions musicale, scénographique et narrative.

La résidence de création se déroule de la manière suivante :

- **Une semaine d'immersion** (découverte du territoire, des partenaires, des publics et premiers contacts)

Lors de cette première semaine, les artistes font le choix d'un conte ou d'une thématique (détournement de conte déjà existant ou création), font la rencontre avec les différents publics et les partenaires ciblés par l'intercom, identifient les artistes qui participeront à la restitution du conte (musiciens, comédiens, metteurs en scène...). Le nombre d'artistes supplémentaires participant aux représentations fera l'objet d'une discussion et d'un arbitrage par l'équipe de l'intercom chargée du suivi du projet.

- **Deux semaines de médiation et de création avec les publics** (action culturelle : ateliers de conception et de « fabrication » ; ateliers de médiation autour de la création du conte)

Forts d'une première expérience du territoire, les artistes en résidence, en s'appuyant sur des dynamiques locales, associent les publics à leur démarche pour créer ainsi ensemble une œuvre commune. Ils les associent à la réalisation de leurs productions et à la préparation de la restitution finale.

Les actions de médiation pourront prendre la forme de présentations de travaux préparatoires, d'ateliers, ou d'une rencontre avec le public avec exposition/concert/lecture, la forme restant à définir.

- **Une semaine de rencontre entre professionnels** (trio ou compagnie et artistes extérieurs dans la limite définie lors de la première semaine)

Cette semaine permettra aux artistes de finaliser le travail de création et de commencer à se projeter sur les représentations finales. Des répétitions ou des mises au point pourront avoir lieu avec les autres artistes, techniciens et partenaires associés selon les besoins du projet.

- **Une semaine pour la restitution (7 représentations)**

Les représentations du conte musical auront lieu durant la semaine du 6 au 10 avril 2026, dans deux communes de l'intercom. Deux représentations scolaires seront organisées dans chacune des communes. Trois représentations « tout publiques » auront lieu durant la semaine.

Le cas échéant, d'autres représentations pourront être organisées dans d'autres communes du territoire sur une autre période de l'année, dans la mesure des capacités financières et logistiques de l'intercom.

OBJECTIFS DU PROJET :

Culturels :

- ✓ Proposer aux familles et aux habitants une création originale et accessible à tous
- ✓ Favoriser les échanges interculturels

Pédagogiques :

- ✓ Favoriser les échanges pédagogiques entre les artistes résidents et les différents publics, en les impliquant à des temps de création,
- ✓ Créer du lien intergénérationnel ;
- ✓ Pour les élèves du Conservatoire/écoles de musique : échanges sur la création musicale, etc.
- ✓ Pour les élèves du primaire : répondre au programme du cycle 3 (étude de contes) :
- ✓ Pour les publics en général (familles, personnes âgées, adolescents) : échanger autour de la création du conte musical ; découvrir le processus de création

Artistiques :

- ✓ Aide et soutien à la création artistique

LES RESULTATS ATTENDUS :

La réalisation finale sera un conte musical d'une durée de 45 minutes, accessible au jeune public mais adapté également aux plus grands. La forme sera légère techniquement et facile à mettre en place sur le territoire de l'Intercom et en dehors, pour répondre à l'axe « aller vers » du projet culturel de territoire qui se traduit par l'itinérance de cette forme.

La création du trio ou de la compagnie porte sur la musique, la scénographie et la narration du conte musical. D'autres artistes professionnels, de domaines artistiques variés, peuvent être choisis par les artistes résidents pour les représentations (ex. : musiciens, comédiens, danseurs, metteurs en scène, etc.). Leur nombre sera défini en concertation avec l'équipe de l'intercom chargée du suivi du projet. La rémunération des artistes extérieurs sera prise en charge par l'Intercom ainsi que la partie technique (régisseur et matériel) dans la limite fixée par l'Intercom et avec les moyens techniques dont elle dispose.

Un contrat de cession de droits sera établi entre les artistes résidents et l'Intercom.

Le conte attendu sera ainsi un récit détourné d'un conte issu du répertoire des contes (classiques) ou une création originale pour le tout public.

L'étape de création se fera en commun avec les autres artistes extérieurs choisis et avec la participation du public (élèves, familles, centre de loisirs, pôle ados, résidence autonomie...). Plusieurs disciplines artistiques peuvent y être associées selon la thématique et la pertinence du projet.

N.B. : Pour les interventions auprès des mineurs, les artistes en résidence devront fournir le bulletin n°3 du casier judiciaire. Les lieux d'intervention seront à définir par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Pour l'intervention dans les écoles, une demande d'agrément se fera par l'Intercom auprès de l'Education Nationale.

RESUME DE LA DEMANDE :

Création d'un conte musical par un trio ou une compagnie artistique avec la collaboration éventuelle d'artistes extérieurs et avec la participation du public ciblé en préalable par l'Intercom (élèves de cycle 3, public intergénérationnel, centre de loisirs, etc.). L'ensemble des représentations seront assurées par les artistes professionnels, à destination du tout public. Les représentations sont prévues dans un premier temps sur la semaine du 6 au 10 avril 2026 dans deux communes. Le cas échéant, pour participer au rayonnement de la création, l'œuvre pourra être restituée en fin d'année 2026 dans d'autres communes du territoire.

La durée totale du conte (récitation comprise) ne devra pas excéder 45 mn.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs des artistes en résidence et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera signée au début de la résidence.

L'Intercom met à disposition du trio ou de la compagnie en résidence, un espace de travail équipé selon les besoins (salle, internet, imprimante, etc.).

Pour mener à bien leur travail de résidence (soit les 5 semaines sur place), les artistes bénéficieront :

- ✓ Pour un trio d'artistes, l'indemnité de résidence est de **6 000 € TTC chacun**, versée sur facture. Cette somme sera réglée individuellement pour l'ensemble de sa participation au projet ;
- ✓ Pour une compagnie, la somme globale de **18 000€ TTC** sera versée intégralement à la structure. A charge pour la compagnie de rémunérer ses artistes selon les lois en vigueur.
- ✓ Pour le trio d'artistes, une indemnité de déplacement et de restauration sera allouée sur justificatifs. Le montant plafonné est fixé à **1 300 € TTC** par artiste résident.
- ✓ Pour la compagnie, un montant plafonné de **3 900€ TTC** sera alloué à la compagnie pour l'ensemble de ses artistes, sur justificatifs, et ce, pour les déplacements et la restauration durant les 5 semaines de présence sur le territoire.

- ✓ Un budget de production d'un montant limité à **1 000 € TTC** sera alloué uniquement sur justificatifs, avec l'accord préalable de l'Intercom, pour la conception et la réalisation de la scénographie, dans le cadre exclusif de la résidence.

N.B : L'Intercom prend en charge les frais d'hébergement du trio ou de la compagnie en résidence mais pas ceux des artistes extérieurs.

Les artistes devront être autonomes dans leurs déplacements sur le territoire et disposer d'un véhicule.

CONDITIONS D'ACCUEIL pour le trio d'artistes ou la compagnie :

La résidence de création s'adresse aux artistes professionnels, engagés dans une démarche de création et de transmission des connaissances. Les artistes sélectionnés disposeront de plusieurs temps de création et d'échanges avec les publics.

L'Intercom mettra à leur disposition un espace de travail au sein du Conservatoire, situé à Bernay, disponible du lundi au samedi.

Les artistes se déplaceront sur le territoire de l'intercom pour rencontrer et travailler avec les publics. Des espaces de création seront mis à disposition également au sein des structures accueillantes. Il est à souligner que l'Intercom ne dispose pas d'un atelier spécifique pour le travail d'un plasticien. Toutefois des solutions pourront être trouvées avec la cheffe de projet dédiée.

Les artistes bénéficient d'une interlocutrice unique pendant toute la durée du projet.

En résumé, l'intercom mettra à disposition de l'équipe artistique :

- ❖ Un lieu de création, à définir, en fonction des besoins ;
- ❖ Un accès Internet, imprimante si besoin ;
- ❖ Un budget pour le matériel, celui-ci sera à partager avec les autres artistes en résidence, en fonction des besoins (1000 € TTC maximum – il s'agit du budget production présenté ci-dessus).
- ❖ Un lieu de répétition au sein du Conservatoire.

SUIVI DU PROJET :

Un comité de pilotage qui fera aussi office de jury sera mis en place par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il sera composé d'élus, de techniciens et de partenaires financiers et institutionnels.

Durant toute la résidence, les différentes étapes seront suivies par l'équipe de l'Intercom Bernay Terres de Normandie dont la référente est leur interlocutrice.

Des temps d'échanges seront organisés à chaque étape à l'occasion desquels les artistes résidents feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts. Tout au long de l'année, l'Intercom Bernay Terres de Normandie partage et valorise cette expérience à travers une stratégie de communication.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES :

Les artistes céderont les droits d'exploitation de la création finale du conte musical à l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans un objectif de diffusion, de promotion et de communication autour de ce projet par l'Intercom et les partenaires du projet.

COMMUNICATION :

Toute la communication autour du projet sera prise en charge par l'IBTN.

Si toutefois les artistes communiquent ultérieurement de leurs côtés, les logos de différents partenaires doivent paraître sur tous les supports de communication et de promotion du projet.

CONDITIONS FINANCIERES :

Les artistes seront rémunérés selon l'indemnisation de résidence préalablement définie. Un ou plusieurs acomptes pourront être versés durant la période de résidence sur présentation d'une facture et d'un RIB, selon le calendrier établi dans la convention. Le reste de la somme sera versé à la fin du projet sous présentation d'une facture.

PARTENAIRES :

La résidence de création est coordonnée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle est co-financée par l'intercom et ses partenaires : la DRAC, la Région Normandie, Le Département de l'Eure et l'Education Nationale.

EVALUATION :

Un bilan partagé sera réalisé à la fin de la résidence avec l'ensemble des parties impliquées dans le projet. Un bilan écrit sera produit par les résidents et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers.

MODALITES DE CANDIDATURE :

La résidence est ouverte à un trio d'artistes professionnels ou à une compagnie, qui doit disposer impérativement d'une identité sociale permettant la rémunération sous forme d'honoraires. L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux artistes possédant un numéro SIRET (entreprise, association, artistes auteurs...) pouvant facturer leurs prestations. Les artistes ressortissants CEE et hors CEE peuvent candidater en se conformant à la législation française en vigueur.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

La résidence de création s'adresse aux artistes professionnels dotés d'une expérience de médiation auprès des publics dont la démarche de création est reconnue.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter :

- ✓ Une note d'intention du trio d'artistes ou de la compagnie présentant sa motivation ;
- ✓ Un C.V. accompagné des diplômes pour chacun des artistes concernés ;
- ✓ Un texte de présentation du projet et de sa démarche artistique ;
- ✓ Un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment (assez succinct) ;



- ✓ Les éléments relatifs au statut professionnel (No. SIRET/SIRENE au nom des artistes ou de la compagnie) ;
- ✓ La fiche de renseignements complétée, datée et signée.

N. B. : Protection des données à caractère personnel

Conformément au RGPD, l'Intercom est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de la convention.

MODALITES DE SELECTION :

Le jury constitué du comité de pilotage sera sensible à :

- ❖ La pertinence du projet en adéquation avec le territoire et le public ciblé ;
- ❖ L'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, de pédagogie et de communication ;
- ❖ La capacité à travailler en transversalité ;
- ❖ L'expérience pédagogique auprès des scolaires et des différents publics ;
- ❖ La qualité de présentation des contenus.

La sélection des dossiers aura lieu en septembre 2025. Elle sera effectuée par un jury constitué de : techniciens et élus de l'Intercom, partenaires institutionnels et artistes. Le trio ou la compagnie sera choisi en fonction de la qualité de ses propositions artistiques, de la singularité de sa démarche et de son projet, de son expérience dans la médiation. Le jury sera sensible aux liens que les artistes établissent entre leur démarche artistique et la notion de transversalité des Arts.

Les candidats présélectionnés seront prévenus par e-mail puis invités à présenter leur projet devant le jury (en présentiel ou par visioconférence).

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury.

CALENDRIER :

Sélection des candidatures :

Du 10 juillet au 05 septembre 2025 : mise en ligne de l'appel à candidature

- ❖ Septembre 2025 : Etude des candidatures par le jury
- ❖ Fin septembre 2025 : Entretiens avec le jury (uniquement pour les artistes présélectionnés)

Calendrier de résidence :

- **SEMAINE 1 : début novembre 2025** (en dehors des vacances scolaires) ;

Cette période de résidence est commune aux 3 artistes ou aux membres de la compagnie (une semaine de présence sur le territoire).

- ❖ Période de création avec prise de contact avec les publics et les structures participantes à la résidence (planning d'interventions).

- **SEMAINE 2 : début décembre 2025** (en dehors des vacances scolaires)

Cette étape de résidence implique la création avec le public (une semaine de présence sur le territoire pour les artistes).

- ❖ Etape de création entre les artistes et avec les publics du territoire : temps de médiation et ateliers de création avec les publics

- **SEMAINE 3 : janvier 2026**

La période de résidence est commune aux 3 artistes, création avec le public (une semaine de présence sur le territoire).

- ❖ Etape de création avec le public et entre artistes : temps de médiation et ateliers de création avec les publics

- **SEMAINE 4 : début mars 2026**

- ❖ Finalité de la création, échanges avec les différents artistes intervenants, derniers réglages, répétitions, etc. (une semaine de présence sur le territoire)

- **SEMAINE 5 : restitution du conte musical du 6 au 10 avril 2026** (une semaine de présence sur le territoire) ;

Les artistes s'engagent à être présents lors des restitutions.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 05 septembre 2025 minuit.

Les documents seront à transmettre uniquement par voie dématérialisée (via Swiss Tranfer) à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

- ✓ Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé par le service développement culturel de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et validera la réception du dossier.
- ✓ Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
- ✓ **Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.**
- ✓ L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par e-mail à l'issue des résultats du jury (présélection et sélection).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant le projet, vous pouvez contacter :

- ✓ **Alida LEVRAY** au **06 29 48 27 67** ou par e-mail à l'adresse culture@bernaynormandie.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- ☐ Personne physique
- ☐ Personne morale
- ☐ Association/Compagnie

Nom:.....
Représenté par :.....
Nom :
Prénom :
Adresse:.....
.....
Code postal:.....
Ville :
Pays :
Téléphone :
Fax :
E-mail.....
Site internet :.....
Numéro de SIRET/SIREN/Maison des artistes :.....
Expériences en milieu scolaire :
Domaine artistique.....
Axes de recherche/ Thématique de votre travail
.....
.....
Permis B et voiture.....

Pièces à fournir également :

- ☐ un *curriculum vitae* à jour faisant état des expériences, d'ateliers, rencontres et actions à destination de différents publics, (format pdf ou word) ;
- ☐ les éléments relatifs à votre statut professionnel ;
- ☐ une description du projet artistique envisagé pendant la résidence, permettant d'apprécier sa nature (format pdf ou word) ;
- ☐ une note d'intention présentant sa motivation pour le projet
- ☐ un dossier d'une sélection pertinente de travaux déjà effectués précédemment

Fait à
le.....
Signature

Photo du conte musical « Aujourd'hui, je plonge ! » de Lise Beninca, Christel Sadde et Thomas Pouyé, interprété par Sara Belviso et l'Ensemble du réseau du Conservatoire et des écoles de musique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Crédit photo : service communication de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



Soutenu
par



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

